



# **Discours de Nadia Bellaoui à l'occasion des 115 ans de la Loi 1901 1<sup>er</sup> juillet 2016**

Monsieur le Ministre,  
Mesdames et messieurs,

Il est rare que l'on fête l'anniversaire d'une loi. Avec celle de 1905 portant séparation des églises et de l'Etat, la loi de 1901 fait figure d'exception. C'est dire toute la force symbolique qu'elle renferme. La liberté d'association, si elle eut du mal à s'imposer, fait partie de notre patrimoine parce qu'elle est l'une des grandes conquêtes de la République. Cette célébration a le mérite de nous rappeler que c'est une loi populaire, 115 ans après.

Mais plus qu'un droit, c'est le fait associatif que nous voulons célébrer aujourd'hui. L'association est une réalité vécue quotidiennement par les Français (un sur deux, nous disent les statistiques !).

- Un fait qui a précédé le droit, puisque la pratique associative est aussi vieille que la civilisation : les historiens qui se sont penchés sur le phénomène associatif font remonter les premières traces de pratiques associatives bien avant le Moyen Age.

- Un fait qui désigne une liberté politique essentielle : celle de se regrouper pour s'entraider, pour faire entendre sa voix, pour se défendre, pour agir ensemble.

- un fait d'un brûlante modernité. La vitalité associative de ce début de siècle est le signe que la loi de 1901 a bien traversé le 20ème siècle. Sans doute parce que le lien d'association répond aux exigences de l'individu contemporain, qui choisit de s'engager aujourd'hui dans une multiplicité de liens ou d'expériences familiales, amicales et sociales, mais sans s'effacer. Le lien d'association permet de conjuguer liberté, souci d'autonomie individuelle et égalité. Il fait exister un « je » au côté d'un « nous » dépassant l'opposition stérile entre individu et collectif.

La modernité du fait associatif s'illustre dans la capacité des associations à relever les principaux défis contemporains.

A l'heure où l'Europe traverse une crise profonde, sa refondation démocratique paraît la seule issue. Alors que l'évolution institutionnelle de l'Union Européenne est rendue difficile, pour ne pas dire impossible, le renforcement du dialogue entre institutions européennes et organisations de la société civile constitue tout à la fois un horizon et un levier pour donner vie à un espace public européen. Il n'est pas suffisamment actionné aujourd'hui.

Le Traité de Lisbonne affirme que « les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile ». Faisons en sorte que cette affirmation devienne une réalité. Car la démocratie n'est pas seulement affaire d'institutions. Au pied du mur, l'Europe a intérêt à s'appuyer sur les associations et la société civile pour construire une démocratie du dialogue, de la délibération, de la participation et retrouver la confiance du peuple.

A l'échelle européenne comme à l'échelle des Etats et des territoires, les associations répondent, à bas bruit, au malaise démocratique de nos sociétés, que le vote des Britanniques de jeudi dernier est venu rappeler avec dureté. Elles participent de la mise en confiance sociale des individus, mais aussi de leur mise en mouvement en faveur de la construction d'un commun. Qui mieux qu'elles parviennent à imposer de nouvelles questions à l'agenda politiques quand les institutions font la sourde oreille ? Qui mieux qu'elles pour poser autrement les problèmes, donner envie aux citoyens de se mobiliser pour des causes ? En ces temps de défiance politique, s'appuyer sur l'expertise associative pour améliorer la qualité du débat démocratique devient vital.

Mais la pertinence et la modernité de la forme associative ne se résument pas à son apport démocratique. Le mode d'organisation associatif, qui mêle autour d'une même activité des statuts variés de bénévoles, de salariés, de volontaires, d'aidants, de bénéficiaires, est une source d'inspiration précieuse pour relever le défi de la diversification des formes de travail et de la remise en question du salariat comme modèle exclusif. C'est avec les associations qu'il faut penser un monde où l'emploi n'est plus la clé de tout, où la protection sociale ne dépendrait plus uniquement du statut de salarié, permettant la construction de parcours de vie moins linéaires articulant temps salariés, temps familiaux et temps d'engagement citoyen. Les débats actuels sur l'évolution du travail, les réflexions sur le contenu du CPA Compte personnel d'activité, ou encore les questionnements naissants autour de ce que pourrait être un revenu universel doivent se faire avec les associations, qui ont expérimenté des formes de travail originales tenant compte de l'aspiration de chacun à s'engager.

C'est cette capacité à offrir un cadre au désir d'engagement qui rend la forme associative particulièrement pertinente. La croissance dynamique du nombre de bénévoles, en particulier chez les jeunes, vient confirmer que le citoyen passif est bien un mythe. Les associations demeurent, 115 ans après, le lieu naturel de l'engagement des citoyens désireux de défendre leurs intérêts, de promouvoir les causes auxquelles ils sont attachés.

Mais pour que cette modernité associative ne reste pas purement symbolique, elle suppose la réunion de certaines conditions.

Les responsables politiques, bien-sûr, doivent apprendre à encourager l'engagement associatif, en mettant l'accent sur l'ambition partagée et l'autonomie des individus plus qu'en misant sur la docilité. Soyons vigilants face à ceux qui formulent des injonctions à l'engagement, comme un devoir civique, visant le plus souvent les milieux populaires chez qui l'on veut ainsi inculquer le civisme, comme s'il manquait là plus qu'ailleurs, par des appels moralisateurs et culpabilisants.

Que les décideurs publics se gardent d'une approche strictement comptable. Les associations ne peuvent pas être réduites à des opérateurs à moindre coût, pire, comme le moyen pour la puissance publique de se désengager.

Que les pouvoirs publics acceptent de rompre avec une vision clientéliste et instrumentale des associations, qui les infantilise.

Cela nous oblige aussi/surtout, nous associations, à faire vivre l'esprit associatif au sein de nos organisations. Il nous faut savoir évoluer, remettre en cause nos fonctionnements pour qu'ils permettent cette mobilisation efficace –et épanouissante- de nos forces vives au service de nos projets associatifs et, souvent, de l'intérêt général.

Cette ambition ne se réalisera que par l'affirmation d'une voix associative forte et unie. Il nous faut, plus encore dans la période qui s'ouvre, affirmer nos valeurs et faire la preuve de la modernité associative. Pour éviter que ne s'imposent des visions du monde fermées, étriquées, les associations devront être au rendez-vous des débats de société qui montent. Encore faut-il que les responsables associatifs soient eux-mêmes convaincus de la force de l'association, qu'ils aient conscience (que nous ayons conscience) que s'associer est un acte politique au sens le plus noble du terme. C'est la toute l'ambition du Mouvement associatif.

Je vous remercie de votre attention.